



Politique de la ville conduite par l'Etat dans le Rhône

Conférence de presse du vendredi 8 avril 2011

LES FINANCEMENTS 2011	3
LES 4 AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE RHONE	3
L'emploi : une mobilisation renforcée	3
Missions locales / CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :	3
Pôle emploi et PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi) :	3
Maisons de l'emploi :	4
Contrats aidés :	4
Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :	4
Des outils spécifiques aux quartiers prioritaires :	5
L'éducatif et le socio-éducatif	6
Les programmes de réussite éducative (PRE) :	6
Les internats d'excellence :	7
La lutte contre le décrochage scolaire :	7
Les contrats éducatifs locaux (CEL) :	8
Les cordées de la réussite :	8
La contribution de l'Education Nationale	9
La prévention de la délinquance	9
Le dispositif Ville Vie Vacances (VVC) :	9
Les adultes-relais :	9
La parentalité	10
Les violences contre les femmes :	10
L'aide aux victimes :	11
I'ANRU (Le programme de rénovation urbaine)	11
Les conventions :	11
Le programme :	11
L'enveloppe de crédits ANRU « isolés » :	11
Conventions régionale et départementale avec l'ANRU	12
Organisation de la gouvernance du programme :	12
Point d'avancement :	12

Les financements 2011

En 2010, 16,66 millions d'euros ont été consommés au titre de la politique de la ville dans le Rhône (hors crédits ANRU de rénovation urbaine).

Au 1^{er} avril, nous avons atteint 12 127 391 €, dont 3 500 000 € au titre des programmes de réussite éducative.

Mais des enveloppes de l'Acsé (agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances) vont compléter cette dotation en cours d'année pour financer notamment des "internats d'excellence" ou encore des "cordées de la réussite".

Par ailleurs, depuis la création des CUCS en 2006 (contrats urbains de cohésion sociale), l'engagement financier de l'Etat est de + 78 % supérieur aux montants initialement contractualisés. Dans le CUCS de l'agglomération lyonnaise, l'Etat s'était engagé sur 4 ans (2007-2010) à apporter 37,7 M€, il a apporté 66,9 M€ de crédits spécifiques « politique de la ville ».

Les 4 axes prioritaires de la politique de la ville dans le Rhône

- Emploi
- Education
- Prévention de la délinquance
- Rénovation urbaine (ANRU)

L'emploi : une mobilisation renforcée

Missions locales / CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :

En 2010, parmi les jeunes suivis par les missions locales dans le cadre du CIVIS, un tiers résidait en ZUS (zone urbaine sensible).

Le taux d'accès à l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois) en sortie de CIVIS est meilleur pour les jeunes résidant en ZUS que pour l'ensemble des jeunes suivis par les missions locales (29% contre 24%), ce qui montre que les jeunes des quartiers sont motivés pour accéder à l'emploi et que l'accompagnement qui leur est proposé leur réussit bien.

Dans certaines missions locales, on constate des taux d'accès à l'emploi durable particulièrement encourageants (par exemple, à Givors, plus de la moitié des jeunes résidant en ZUS suivis par la mission locale ont accédé à un emploi durable en 2010. Ce bon résultat est notamment dû à une forte mobilisation de la mission locale sur l'accès à l'alternance, en partenariat avec la Maison de l'emploi Rhône Sud).

Pôle emploi et PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi) :

Dans le Rhône, alors que les jeunes résidant en ZUS représentent 2,9% des demandeurs d'emploi (cat. A, B et C), ils comptent pour 3,6% dans le poids des prestations de Pôle emploi

et représentent 4,8% des mises en relation positives.

Les quatre PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi) de l'agglomération lyonnaise ciblent en priorité les publics issus des quartiers prioritaires. Ainsi, celui qui couvre la plupart des communes de l'Est lyonnais, accueille plus de 70% de publics issus des quartiers CUCS. Les

PLIE apportent un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emplois, et notamment à ceux d'entre eux qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Les prestations d'accompagnement peuvent inclure des actions de bilan de compétences, de formation ou encore d'aide à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien...). Les PLIE bénéficient notamment de financements du Fonds social européen et de l'Acisé.

Maisons de l'emploi :

Les deux Maisons de l'emploi et de la formation du Rhône, financées en majorité par l'Etat, mettent en œuvre des actions spécifiques à destination des publics des quartiers prioritaires. En particulier, la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon a ouvert trois pôles de services qui sont autant de permanences généralistes dans les quartiers de Gerland, de Mermoz et de La Duchère. Dans ces lieux ouverts à tous, on peut rencontrer un conseiller issu de Pôle emploi ou de la mission locale, être informé sur les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation, être accompagné dans son projet de création d'entreprise.

Ces pôles de services sont réellement complémentaires du service public de l'emploi puisqu'il n'existe pas de présence de Pôle emploi dans ces quartiers en dehors de ces pôles de services.

Contrats aidés :

Dans le Rhône, en 2010, plus de 8 500 conventions de contrat unique d'insertion (CUI) ont été conclus dans le secteur non marchand et plus de 3 300 dans le secteur marchand. Les prescripteurs de ces contrats, notamment Pôle emploi et les missions locales, sont sensibilisés à la nécessité d'en faire bénéficier fortement les habitants des quartiers CUCS.

Le 1^{er} mars 2011, le Président de la République a annoncé un contingent supplémentaire de contrats aidés. Environ 1 700 contrats supplémentaires devraient pouvoir être signés dans le Rhône par rapport à la programmation initiale, notamment si le conseil général souhaite développer l'accès des bénéficiaires du RSA à ce dispositif.

Au total, la dépense de l'Etat en faveur des contrats aidés devrait atteindre près de 70 M€ en 2011 dans le Rhône.

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

De nombreuses structures d'insertion par l'activité économiques subventionnées par l'Etat sont présentes dans les quartiers prioritaires et accueillent des publics issus de ces quartiers pour les former et les habituer au travail en équipe. Dans les domaines allant du bâtiment à la collecte de vêtements et au recyclage de produits électroménagers, on trouve des ateliers chantiers d'insertion, des régies de quartiers ou des entreprises d'insertion à La Duchère, à Mermoz, à Villeurbanne ou encore à Vénissieux.

Au total, dans le département du Rhône, l'Etat dépensera 7 M€ au profit des SIAE en 2011, et plus encore si l'on inclut les crédits spécifiques de la politique de la ville consacrés à ces structures (300 000 euros environ).

Des outils spécifiques aux quartiers prioritaires :

le contrat d'autonomie

Le contrat d'autonomie, mis en place en 2008 dans le cadre du Plan Espoir Banlieues, est un dispositif réservé exclusivement aux jeunes de quartiers prioritaires. Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement renforcé par un opérateur rémunéré à la performance, c'est-à-dire en fonction de sa capacité à amener les jeunes vers l'emploi ou la formation. Une bourse mensuelle de 300 euros est directement versée aux jeunes qui s'engagent dans le contrat d'autonomie afin de les motiver et de les aider à surmonter les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie courante pour l'accès à l'emploi (mobilité, logement...).

Actuellement, le contrat d'autonomie est déployé sur des quartiers prioritaires des communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux-la-Pape et Villefranche-sur-Saône.

En 2010, sur plus de 800 jeunes ayant signé un contrat d'autonomie dans le Rhône, la moitié ont trouvé un emploi ou sont entrés en formation qualifiante.

Ce sont ces bons résultats qui conduisent l'Etat à accroître le nombre d'entrées prévues pour 2011 : de 600 contrats prévus initialement dans le Rhône, on passera à 900 d'ici fin août.

Les actions emploi/insertion soutenues par l'Acsé :

De très nombreuses actions en faveur de l'insertion et de l'emploi sont mises en œuvre au profit des publics CUCS grâce aux crédits de l'Acsé qui complètent les dispositifs existants. Ces actions peuvent porter sur :

- le développement de l'emploi dans des secteurs en tension (ex : les services à la personne),
- le parrainage des jeunes à la recherche d'un emploi par des salariés expérimentés,
- l'accompagnement à la création d'entreprise ;
- l'accès au permis de conduire ;
- l'emploi des seniors...

Environ 1,4 M€ de crédits Acsé ont été consacrés aux actions emploi/insertion dans le Rhône en 2010.

« Nos quartiers ont des talents » :

Lancée en 2005 en Seine-Saint-Denis, cette initiative est en cours de déploiement dans le Rhône. Pilotée par une association financée au niveau national par l'Acsé, elle vise à créer des liens entre des jeunes très diplômés (bac + 4 minimum) issus prioritairement des quartiers CUCS et des cadres de haut niveau en entreprise afin de développer le réseau professionnel de ces jeunes et de faciliter leur accès à des emplois de qualité. En effet, il faut veiller à ce que les jeunes qui se sont battus pour avoir un diplôme récoltent les fruits de leur travail. Les actions proposées vont de la mise en ligne de CV sur une base consultée par les 500 entreprises partenaires à des visites en entreprise et un parrainage personnalisé.

A ce jour, on compte dans le Rhône cinq fois plus de parrains disponibles (153) que de jeunes parrainés (une trentaine) : le service public de l'emploi travaille donc à un élargissement de la zone couverte (initialement Saint-Fons, Feyzin, Décines, Rillieux), à une meilleure exploitation des listings de Pôle emploi et à une meilleure communication sur le dispositif.

Point complémentaire sur les statistiques emploi dans les quartiers :

Les systèmes d'information de Pôle emploi, qui sont nationaux, ne permettent pas aujourd'hui de produire des statistiques spécifiques aux publics issus des quartiers CUCS. Toutefois, à Lyon, des travaux de géolocalisation menés dans le cadre de l'observatoire de la Maison de l'emploi et de la formation ont permis de dresser une cartographie de la demande d'emploi. On constate que 22 % des demandeurs d'emploi lyonnais résident en quartier CUCS, contre 18% de la population totale. Par ailleurs, 61% de ces demandeurs d'emploi sont des hommes, alors que la proportion d'hommes dans le total des demandeurs d'emploi lyonnais est de 56%. Les quartiers lyonnais où la demande d'emploi est la plus intense, sans surprise, sont ceux de La Duchère, Pentes Croix-Rousse, Moncey, Guillotière, Gerland et Mermoz.

L'éducatif et le socio-éducatif

L'éducation des enfants est une des priorités de l'Etat dans les sites de la politique de la ville.

Au sein des mesures destinées à résorber les écarts entre les résultats obtenus dans les établissements scolaires implantés dans les quartiers urbains prioritaires et le reste des territoires, certaines ressortent de l'Education nationale elle-même, tandis que d'autres, venant accompagner les premières, s'inscrivent dans le cadre de la cohésion sociale, à travers des actions socio-éducatives intervenant sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Dans cette deuxième catégorie de mesures, figurent aussi bien des approches collectives, qui sont plutôt traditionnelles en termes d'éducation, mais aussi des dispositifs à dimension plus nouvelle, davantage ciblée sur la personne et proposant des réponses individualisées.

Dans le département du Rhône, un comité départemental des projets éducatifs locaux, qui réunit des représentants de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), des CAF (caisses d'allocations familiales), de l'Education Nationale et du conseil général, veille à la mise en cohérence des dispositifs et à la complémentarité des financements de chaque institution.

Les programmes de réussite éducative (PRE) :

Le Programme de Réussite Educative est institué par la loi du 18 janvier 2005.

La loi précise que le dispositif "vise à donner la chance aux enfants et aux adolescents ne disposant pas d'un environnement social , familial et culturel favorable à leur réussite."

Il permet d'accompagner individuellement les enfants dès la maternelle et présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

L'accompagnement individualisé prend la forme d'un Parcours de Réussite Educative établi en fonction de l'analyse des besoins faite conjointement par le personnel repérant, la famille et éventuellement l'enfant.

Ces besoins et ces difficultés peuvent être d'ordre sanitaire, social, culturel, éducatif ou encore bien sûr scolaire.

Il concerne les enfants scolarisés de 2 à 16 ans habitant les territoires en zone urbaine sensible.

Les familles doivent donner leur accord et signent un contrat d'engagement.

Le département du Rhône compte actuellement 16 PRE, dont 5 sur le territoire de la Ville de Lyon.

En 2010, ce sont 3 237 enfants-adolescents qui ont fait l'objet d'un suivi individuel.
En 2009, ils étaient 2 625.

Un exemple d'action au collège Victor Schoelcher - LYON 9^{ème} Duchère

Date de démarrage du dispositif : 2008-2009

Objectifs :

- *Contribuer à améliorer le comportement civique et scolaire des jeunes collégiens exclus*
- *Favoriser leur socialisation par une meilleure maîtrise de soi et une compréhension des règles et des limites*

Partenaire PRE :

- *Centre Social Duchère Plateau*
- *Autre partenaire : Service de prévention spécialisée du Conseil général*

Pilotage du dispositif :

- *Le chef d'établissement pilote le dispositif. Il préside un comité de pilotage mensuel en présence de l'ensemble des partenaires impliqués, dont les professionnels du collège : équipe de direction, CPE, assistance sociale, professeurs*

Entrée dans le dispositif :

- *L'élève a fait l'objet d'une sanction d'exclusion de trois jours minimum jusqu'à huit jours ou fait l'objet d'une mesure à titre conservatoire.*
 - *Modalités d'accueil :*
 - *Le jeune est accueilli pendant son exclusion dans les locaux du centre social et pris en charge par les professeurs du collège tous les matins de 9h à 11h du lundi au vendredi, soit 10 heures hebdomadaires*
 - *Il est également accueilli tous les après-midis par l'animatrice du secteur jeune et tous les jeudis sur un temps en binôme avec un éducateur de la prévention spécialisée*
- Modalité de suivi après la prise en charge :*
- *Lorsque l'élève revient en cours, un suivi avec entretien est assuré par le CPE ainsi que par l'assistante sociale.*

Les internats d'excellence :

Ce dispositif, lancé en 2008, vise à accueillir en internat des élèves volontaires, issus prioritairement des zones urbaines sensibles (ZUS) qui rencontrent des difficultés. Destiné à renforcer l'égalité des chances, l'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, des lycéens et des étudiants en leur permettant une rupture du mode de vie.

Dans le département du Rhône, pour l'année scolaire 2010/2011, les internats d'excellence ont bénéficié d'une aide de la politique de la ville (crédits Acsé) d'un montant de 272 000 € ayant financé :

- 116 places pour des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à raison de 2000 € par place
- et un poste d'éducateur à hauteur de 40 000 €.

La lutte contre le décrochage scolaire :

Le plan Agir pour la jeunesse a fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité nationale.

Ainsi, les acteurs de l'Education nationale, de la formation et de l'insertion des jeunes sont-ils invités à agir ensemble. Il s'agit d'organiser les échanges d'informations entre eux pour améliorer le repérage des jeunes décrocheurs et permettre qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi. Le dispositif concerne les jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi.

Des plates-formes locales de suivi et d'appui aux décrocheurs, au nombre de six dans le Rhône, sont instituées. Composées de personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis, des missions locales, de pôle emploi, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), du réseau d'information jeunesse et de représentants des collectivités territoriales compétentes, ces plates-formes constituent la cheville ouvrière pour l'identification des jeunes décrocheurs et leur suivi individualisé. Deux responsables de la coordination ont été nommés par le préfet du Rhône pour chacune de ces plates-formes qui sont en cours de constitution et devraient être opérationnelles pour la fin du mois d'avril 2011.

Au plan départemental, une responsable de la coordination a été désignée par le préfet du Rhône. Il s'agit de Mme Elisabeth GROS, inspectrice de l'éducation nationale.

Les moyens financiers spécifiques du fonds d'expérimentation pour la jeunesse seront mobilisés.

Les contrats éducatifs locaux (CEL) :

Les CEL permettent l'organisation sur le temps périscolaire d'actions collectives qui s'adressent aux enfants de 6 à 16 ans. Ce dispositif s'inscrit dans le projet éducatif local de chaque territoire, commune ou groupement de communes, et se construit en cohérence et en complémentarité avec les autres dispositifs éducatifs portés par l'Education Nationale, la CAF et des acteurs locaux.

Les actions proposées portent une attention particulière à une participation équilibrée des filles et des garçons adolescents et pré-adolescents dans le but d'aider l'enfant et le jeune dans la construction de ses apprentissages, de ses relations aux autres et de sa personnalité. Mis en place en 2000 avec 26 communes, les CEL ont bénéficié, en 2010, d'un financement de 427 695 € de l'Etat ayant permis de soutenir 329 actions.

Les cordées de la réussite :

Elles constituent un instrument privilégié pour réaliser l'ouverture sociale dans les formations longues, qu'il s'agisse des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des formations universitaires ou des grandes écoles. Elles sont constitutives d'un réseau d'établissements et de partenaires associatifs ou du monde économique qui a systématiquement à sa tête un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) et instituent un partenariat avec des lycées « sources » relevant de l'éducation prioritaire ou des territoires de la politique de la ville.

Dans l'académie de Lyon, les établissements de l'enseignement supérieur sont fortement mobilisés sur ce dispositif (12 établissements sont têtes de cordées). Cette mobilisation s'illustre notamment à travers la cordées « ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles » qui associe 6 grandes écoles et universités lors d'une semaine au mois d'août dite « classe d'été » qui a réuni l'année dernière 60 étudiants motivés issus des classes sociales défavorisées. Dès 2008, 8 cordées étaient labellisées. Elles sont 17 en 2010.

En 2010, les cordées ont été financées par l'Acsé pour un montant de 362 000 € et par l'Education Nationale pour un montant de 51 100 €.

La contribution de l'Education Nationale

Dans l'académie de Lyon (Rhône, Ain et Loire), 171 écoles maternelles et élémentaires = 35 959 élèves (17,2%) dont partie d'un territoire politique de la ville.

Et 29 collèges = 13 741 élèves.

Ce qui représente 321 postes, équivalents temps plein dans le 1^{er} degré et 164 dans le second degré (collèges).

La prévention de la délinquance

Le dispositif Ville Vie Vacances (VVC) :

Le dispositif VVC contribue aux politiques d'insertion sociale des jeunes et donc de la cohésion sociale. "Ville-Vie-Vacances" mobilise de nombreux partenaires : cellules nationales et départementales, collectivités locales, associations, acteurs et professionnels de terrain.

Destiné au public jeune (11-17 ans) issu des quartiers urbains sensibles, il consiste à assurer l'organisation d'activités pendant les vacances scolaires hors du cadre de vie habituel des jeunes. Ce dispositif participe à l'apprentissage des règles de vie en société, de la citoyenneté et du respect d'autrui. L'effort est mis sur la mixité des genres.

En 2009, 117 opérateurs différents ont été financés par le dispositif VVC, dans le Rhône, pour 229 actions : loisirs, sport, animations de quartier, activités d'expression artistique, activités sportives, sorties à la journée, séjours à la montagne...etc.

30 chantiers socio-éducatifs ont, en outre, été organisés et financés avec une participation de la Région pour la couverture sociale.

Au total, en 2009, ce sont 7 672 filles (environ 38%) et 12 601 garçons (environ 62%), soit un total de 20 273 jeunes en grande majorité âgés entre 11 et 15 ans (75% environ) qui ont bénéficié du dispositif VVC.

Le financement de ces opérations est assuré par des crédits de montants constants Etat-Acsé (320 000 €) et CAF (183 000 €), soit une enveloppe totale VVC de 503 000 €.

Les adultes-relais :

Les adultes relais, succédant au dispositif originel des femmes relais, constituent un des plus anciens dispositifs de la politique de la ville. Leurs missions visent à améliorer, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les rapports sociaux entre les habitants et les services publics et dans les espaces publics et à jouer un rôle médiation en rapport avec les champs social et culturel, avec l'école, la santé publique, mais également dans les domaines de la tranquillité publique (médiation dans l'espace public, l'habitat social, les transports de jour ou de nuit...).

Les adultes relais sont demandeurs d'emploi, adultes de plus de 30 ans et habitant dans un quartier urbain prioritaire. Le Rhône bénéficie d'un quota de 81 conventions.

La parentalité

L'aide à la parentalité, évoquée dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, figure dans les priorités transversales de l'Etat.

Au delà même du projet éducatif local d'une commune, la fonction éducative et le partage des valeurs républicaines passent aussi et d'abord par les parents. Sont donc encouragées fortement les initiatives locales permettant d'associer les parents aux actions entreprises en direction de leurs enfants et de les aider dans l'exercice de leur fonction parentale. En 2010,

ce sont 37 actions qui ont été financées dans ce cadre par des crédits de la politique de la ville pour un montant total de 194 372 €.

La DDCS articule, en outre, ces financements avec ceux du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), orientés directement vers de l'aide aux parents et financés par des crédits de droit commun de l'Etat, des deux CAF de Lyon et Villefranche-sur-Saône et de la MSA (mutualité sociale agricole). Le REAAP du Rhône a bénéficié, en 2010, d'une enveloppe de 132 000 € qui a permis de soutenir 54 actions. Parmi ces actions, 23 (soit 43 %) sont situées sur les territoires de la politique de la ville pour un montant de 30 700 €.

Il convient, toutefois, de rappeler que le dispositif REAAP est généraliste. Il s'agit de développer des actions s'adressant à toutes les familles. Les parents doivent être et demeurer les acteurs privilégiés des réseaux. Leur implication peut prendre plusieurs formes. Ils pourront, selon les cas :

- être à l'initiative de projets,
- être partie prenante au diagnostic et à l'analyse des besoins,
- contribuer à la définition des objectifs,
- être acteurs dans la conduite des actions et participer à la réflexion,
- remplir une fonction d'animation,
- contribuer à l'évaluation ou organiser l'évaluation de l'action.

L'objectif principal est d'augmenter le bien-être des familles et mieux satisfaire aux intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Les violences contre les femmes :

En 2010, 7 actions intervenant sur ce thème ont été financées par les crédits de la politique de la ville, pour un montant de 122 200 €, dont 5 au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Les actions soutenues consistent :

- à assurer des permanences d'accueil et d'écoute de femmes en demande dans le but de les soutenir dans leurs démarches de sortie de violence,
- à mettre en œuvre des interventions en milieu scolaire et universitaire et des formations des professionnels travailleurs sociaux, d'agents des mairies, de fonctionnaires de police ou de militaires de la gendarmerie,
- à accompagner des enfants témoins ou victimes de violences.

Par ailleurs, l'action de la DDCS, s'est inscrite dans le cadre de programmes transversaux initiés au plan départemental par un grand nombre d'acteurs en direction des divers publics concernés qu'il s'agisse des femmes victimes de violences, des auteurs de violence eux-mêmes ou des enfants témoins de violences.

L'aide aux victimes :

En 2010, ce sont 6 actions qui ont été financées dans ce cadre, dont une au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), et mises en œuvre dans les territoires urbains sensibles du Rhône. Le montant des subventions ainsi accordées s'élève à 196 735 €.

Celles-ci ont permis de soutenir plusieurs associations menant, sur l'agglomération lyonnaise et sur celle de Villefranche-sur-Saône, des actions d'aides aux victimes d'infractions pénales et des permanences d'aide aux victimes dans des centres hospitaliers (Hôpital Saint-Joseph Saint-Luc à Lyon et Hôpital de Villefranche-Sur-Saône) ou au tribunal de grande instance de Lyon.k

[l'ANRU \(Le programme de rénovation urbaine\)](#)

Les conventions :

Le département du Rhône compte **14 conventions pluriannuelles** signées avec l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) dont 13 sur l'agglomération lyonnaise (d'une durée de 5 ans):

- **2005** les 4 GPV : Lyon 9 La Duchère, Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle, Vaulx-en-Velin, Vénissieux Les Minguettes soit les 4 GPV et la convention Habitat d'agglomération de reconstitution de l'offre sociale démolie ;
- **2007** Bron Parilly, Fontaines sur Saône la Norenchal, Givors Les Vernes et Centre, Lyon 8 Mermoz, Saint Fons Arsenal, Saint-Priest Centre, Villeurbanne la Poudrette ;
- **2008** Bron Terrailon et prolongation Vénissieux/Vénissy et Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin ;
- **2009** Convention Tarare.

Le programme :

En termes d'investissement, l'ensemble du programme représente aujourd'hui un investissement global, tous maîtres d'ouvrage confondus, d'environ **1,3 Md€**, pour **340 M€** de participation de l'ANRU (soit près de 26 %) y compris le plan de relance (10 M€). Cet investissement et les financements ANRU correspondants se répartissent sur les postes les plus importants de la manière suivante :

- Démolition : 111 M€ pour 58,5 M€ de subvention ANRU (environ 5 880 logements)
- Reconstitution de l'offre HLM : 410 M€ pour 60,3 M€ de subvention ANRU
- Réhabilitation HLM: 103,9 M€ pour 24,8 M€ de subvention ANRU (8 100 logements)
- Aménagements urbains : 315 M€ pour 93,8 M€ de subvention ANRU (14 opérations d'aménagement dont 10 ZAC)
- Equipements publics: 141,7 M€ pour 45,2 M€ de subvention de l'ANRU (écoles, centres culturels, centres de santé, gymnases, ...)

L'enveloppe de crédits ANRU « isolés » :

A noter que des crédits « isolés » de l'ANRU permettent d'accompagner l'évolution des ZUS de l'agglomération lyonnaise qui n'ont pas contractualisé de convention pluriannuelle avec l'ANRU ; ces crédits sont gérés localement selon les règles de l'ANRU.

Une enveloppe de 17 M€ est réservée à cet effet pour le Rhône pour la période 2006- 2013 (notamment Villefranche sur Saône et Pierre-Bénite).

Conventions régionale et départementale avec l'ANRU

- **Une Convention ANRU-Région Rhône-Alpes** signée le 6 décembre 2006 pour la période 2004-2013 (une des premières signées par l'ANRU) pour une participation de 72 M€ au bénéfice du PRU de l'agglomération lyonnaise et 3,7 M€ pour Tarare.
- **Une Convention ANRU-Conseil Général du Rhône** signée le 21 septembre 2007 pour la période 2004-2013, pour une participation du CG à hauteur de **117 M€** au PRU du Rhône.

Organisation de la gouvernance du programme :

Le Préfet est délégué territorial de l'ANRU, deux DTA adjoints ont été nommés pour le Rhône : le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le directeur départementale des territoires. Mais le Grand Lyon est aussi co-porteur de chacun des projets avec le maire de la commune concernée (ou avec les bailleurs sociaux).

De ce fait, il existe une dynamique, un suivi et une animation d'agglomération sur de nombreuses thématiques de la rénovation urbaine : la reconstitution de l'offre HLM et le relogement. L'ensemble des partenaires de la rénovation urbaine (Grand Lyon, Etat, ABC HLM, Conseil Général et Région) y participe.

Point d'avancement :

A fin 2010, le montant des DAS engagées (Décisions Attributives de Subvention) était de 212 M€ pour 99,5 M€ payés ou en cours de paiement.

- 62 % des démolitions HLM réalisées
- 78,5 % des relogements effectués
- 71 % des reconstructions de logements financées
- 69 % des logements livrés ou en chantier.

Des équipements, principalement portés par les communes, sont aujourd'hui également livrés : nouvelle MJC à Rillieux-la-Pape, écoles des Bleuets et des Géraniums et gymnase à Lyon Duchère, centre chorégraphique de la Compagnie Käfig à Bron Parilly, centre de santé Jean Goulard (construit par la Fondation Dispensaire Général de Lyon) à Vaulx-en-Velin, école de Musique et centre Bioforce à Vénissieux, ...

En matière d'offre commerciale, les projets prévoient des restructurations/démolitions de centres commerciaux existants. Si les études, les modes opératoires, voire les acquisitions sont réalisées ou bien engagées à ce jour, le bouclage financier et la mise en oeuvre de ces projets restent encore particulièrement complexes.

Des crédits complémentaires en 2011 au niveau du PRU (projet de rénovation urbaine) au bénéfice de l'agglomération lyonnaise :

Un complément de financement pour des opérations urgentes sur l'agglomération a été demandé afin de ne pas interrompre le déroulement de certains projets. Le redéploiement d'économies que l'agglomération lyonnaise avait pu dégager a été autorisé pour couvrir ces besoins (en dérogation à la règle nationale de récupération par l'ANRU de 50% des économies mobilisées).

Les avenants concernés devraient être signés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2011.